

d'un plan de travail quinquennal mettant l'accent sur les objectifs globaux que sont l'égalité, le développement et la paix.

Ces décisions, axées sur l'étude et la réforme, renforcent la position clé que la Commission de la condition de la femme occupe au sein de l'ONU et elles indiquent l'étendue du mandat que l'ECOSOC a confié à la Commission.

Stratégies d'avenir pour la promotion de la femme adoptées à Nairobi

L'appui du Canada pour l'exécution internationale des Stratégies de Nairobi s'est centré essentiellement sur les organismes intergouvernementaux sectoriels pour qu'ils soient davantage en mesure de se pencher plus efficacement sur les questions générales d'égalité, et sur la mise en œuvre des Stratégies pour que celle-ci soit coordonnée au système des Nations Unies.

Dans cet esprit, les délégations représentant le Canada aux réunions internationales ont mis l'accent sur l'intégration des Stratégies d'avenir aux systèmes de planification de programmation et de préparation du budget d'organismes comme l'OMS, l'UNESCO, la Commission des établissements humains, le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement, le Comité sur le développement de sources nouvelles et renouvelables d'énergie et les commissions régionales pour l'Europe, l'Afrique et l'Amérique latine et les Antilles.

En 1986, les trois comités de l'ECOSOC, et les deuxième (questions économiques), troisième (questions sociales) et cinquième (questions administratives) Commissions de l'Assemblée générale ont adopté des résolutions de fond sur la condition de la femme. La participation d'observateurs canadiens à la vingt-sixième session du Comité du programme et de la coordination, a contribué à ce que les révisions apportées au plan à moyen terme (1984-1989) tiennent compte des exigences prévues dans les Stratégies en ce qui a trait au contrôle. La délégation canadienne à la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale a fait le nécessaire pour que le document final — le Programme d'action des Nations Unies pour la reprise et le développement économiques de l'Afrique de 1986 à 1990 — fasse adéquatement mention du rôle des femmes dans l'agriculture. À la quarante et unième session de l'Assemblée générale, le Canada a fermement appuyé un programme d'action destiné à améliorer la condition des femmes qui travaillent au Secrétariat des Nations Unies. Ceci s'est traduit par la nomination, par le Secrétaire général, de deux femmes, dont une Canadienne, à des postes de niveau supérieur.

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Selon le Canada, les réserves émises par bon nombre d'États au moment de la ratification de la Convention, se sont soldées par un affaiblissement au moment de la mise en vigueur. L'opinion du Canada a été considérée à l'Assemblée générale des Nations Unies, mais l'assemblée n'a toutefois pas donné suite à la proposition du Canada d'élaborer des lignes directrices concernant les dispositions de la Convention relatives à l'état civil.

À sa sixième session tenue à Vienne en mars 1987, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a notamment adopté une résolution priant instamment les États qui avaient émis des réserves au moment de la ratification de la Convention de retirer ces réserves.

Contrôle des stupéfiants

Ces dernières années, le trafic des stupéfiants a pris des proportions alarmantes, aussi bien sur le plan national que sur le plan international. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a d'ailleurs indiqué que ce problème était l'un des grands défis qu'il avait eu à relever depuis qu'il était entré en fonction dans son poste.

De par sa nature, le trafic de stupéfiants implique ordinairement des activités de part et d'autre des frontières et juguler ces activités, demande à ce que tous les pays coopèrent étroitement. Le Canada reconnaît le rôle important de l'Organisation des Nations Unies en vue de lutter contre l'abus des stupéfiants et leur trafic illicite, tout comme il reconnaît celui du Secrétaire général des Nations Unies en vue de faciliter la coordination et les échanges entre les États membres de l'Organisation.

En 1985, l'Assemblée générale a adopté une résolution, parrainée par le Canada, au même titre que les autres pays, prévoyant la tenue à Vienne en 1987 d'une conférence ministérielle internationale sur l'utilisation abusive des stupéfiants et leur trafic illicite. Pour que les participants puissent disposer du plus de temps possible à la conférence afin d'examiner les questions de fond, la Commission des stupéfiants des Nations Unies a tenu, en février, une réunion préparant celle de Vienne. À cette occasion, le Canada est intervenu de façon à ce que l'on accorde une importance égale à divers volets : réduction de la demande de stupéfiants, traitement et réadaptation des narcomanes, et problèmes créés par la production et le trafic des stupéfiants. Par la suite, un représentant du ministère des Affaires extérieures a rencontré des représentants d'autres ministères afin de mettre au point une stratégie de portée internationale qui viendrait se greffer à bon escient à la stratégie nationale canadienne. Le Ministère s'est également chargé de coordonner l'étude de la nouvelle Convention des Nations Unies sur le trafic international des stupéfiants.

Pour souligner sa conviction, c'est-à-dire que la coopération internationale est essentielle à l'éradication du commerce des stupéfiants, le Canada s'est engagé à adhérer à la Convention des Nations Unies de 1971 sur les substances psychotropes.

En plus des activités reliées à la Conférence de Vienne, le Canada a poursuivi deux autres objectifs de front, qui ont répercussion sur le plan international. Premièrement, il a majoré l'aide qu'il accorde au Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, fonds qui met sur pied et finance des programmes destinés à aider les agriculteurs à délaisser la production de stupéfiants et à aider les instances policières locales à venir à bout des trafiquants. Deuxièmement, le Ministère donne plus d'ampleur à son programme de sensibilisation aux services consulaires, dont l'objectif est de faire prendre conscience aux voyageurs canadiens des risques qu'il y a, à l'étranger, à acheter et à avoir en sa possession des stupéfiants.